



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Réf: ES AN 1/6 - 0357

le 17 Juin 2010

Objet : **Dix-septième réunion du groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/17) et la première réunion du groupe régional AFI de la sécurité de l'aviation (RASG/1 – AFI), Ouagadougou, Burkina Faso (2-6 août et 7 août 2010)**

Suite à donner : Participation à confirmer **avant le 02 juillet 2010**

Monsieur/Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que le Groupe régional de planification et de mise en œuvre (APIRG) tiendra sa dix-septième réunion du 02 au 06 août 2010 à Ouagadougou, Burkina Faso, à l'aimable invitation du Gouvernement de cet Etat. L'ordre du jour provisoire et les notes explicatives sur le projet d'ordre du jour de la réunion sont en **Annexe A1 et A2** de la présente lettre. La réunion se déroulera en français et en anglais et la documentation sera publiée dans ces deux langues. Votre administration est invitée à prendre part à cette importante réunion.

Comme vous le savez, à sa seizième réunion, le Groupe a adopté un certain nombre de décisions et conclusions. Le rapport de cette réunion vous avait été transmis par les directeurs régionaux de l'OACI auprès de vos Etats respectifs. Par la suite, diverses mesures ont été prises par la Commission de la Navigation Aérienne (ANC) et le Conseil de l'OACI. Par conséquent, une partie importante de l'ordre du jour de la réunion APIRG/17 examinera l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/16 ainsi que les conclusions et décisions pendantes du Groupe.

Le Conseil et l'ANC ont dans le passé, insisté sur la nécessité et l'importance des membres des organes de l'OACI à s'engager à remplir leurs obligations en prenant part aux réunions des organes respectifs. Ils ont félicité les membres de l'APIRG et les Etats de la région pour les efforts déployés pour assister aux réunions APIRG. En reconnaissance de la nécessité pour tous les Etats d'apporter une contribution aux travaux de planification et de mise en œuvre des groupes régionaux (PIRG), le Conseil de l'OACI a convenu que tous les Etats contractants fournisseurs de services dans une région de navigation aérienne et faisant partie du Plan de Navigation Aérienne (ANP) de cette région, devraient être inclus dans la composition des PIRG de cette région. En outre, les Etats utilisateurs sont autorisés à participer aux réunions PIRG de tout autre Groupe en tant que non-membres et que les organisations internationales reconnues par le Conseil peuvent être invitées au besoin à ces réunions en tant qu'observateurs. Il est, par conséquent, attendu que tous les Etats AFI participeront à cette réunion. Vous trouverez en **Annexe B** le bulletin d'information sur le Burkina Faso et une liste des hôtels proposés à Ouagadougou.

Eastern and Southern African Office  
United Nations Office at Nairobi  
P.O. Box 46294,  
00100 Nairobi, Kenya

Tel. No: 254 (20) 7622395 (ICAORD)  
254 (20) 7622396 (ICAODEPRD)  
254 (20) 7622391 (TECH. COOP)  
254 (20) 7622399 (ADMIN)  
Fax No: 254 (20) 7621092  
E-Mail: [icao@icao.unon.org](mailto:icao@icao.unon.org)

.../2

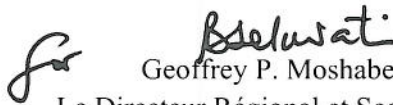
La documentation de la réunion est préparée conformément aux rapports des organes subsidiaires d'APIRG, à savoir, la Huitième Réunion de planification opérationnelle des aéroports du sous-groupe (AOP/SG/8), la Onzième réunion du sous-groupe de gestion du trafic aérien (ATM/11), la troisième réunion du sous-groupe communication, navigation et surveillance (CNS/SG/3) et la neuvième réunion du sous-groupe Météorologie Aéronautique (MET/SG/9). Certains rapports ont déjà été distribués aux Etats par le biais des bureaux régionaux respectifs de l'OACI et sont également disponibles sur les sites Internet de l'OACI (<http://www.icao.int/esaf> et <http://www.icao.int/wacaf>). Dès sa finalisation, la documentation pertinente de la réunion APIRG/17 sera également postée sur les mêmes sites.

Ceux qui envisagent de présenter des notes de travail doivent s'assurer que ces documents parviennent au Secrétariat au plus tard 9 Juillet 2010 et, si possible, en anglais et en français. Les documents reçus après cette date seront distribués uniquement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus, sans traduction, conformément aux directives du Conseil de l'OACI pour réduire les coûts des réunions (Référence Décision 11/23 d'APIRG). Les participants sont priés de transmettre leurs documents par e-mail aux adresses suivantes: [icaowacaf@dakar.icao.int](mailto:icaowacaf@dakar.icao.int) et [icao@icao.unon.org](mailto:icao@icao.unon.org), afin d'accélérer et de faciliter les préparatifs de la réunion. La réunion se déroulera avec le minimum de papier. Les participants sont par conséquent encouragés à télécharger les documents de travail sur le site ci-dessus indiqués et d'apporter un ordinateur portable avec eux.

Je voudrais aussi porter à votre connaissance que conformément à la décision du Conseil mettant en place des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASGs), la première réunion du RASG/1-AFI est prévue le 7 août 2010 à Ouagadougou, immédiatement après APIRG/17. L'ordre du jour de la réunion sera envoyé ultérieurement.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre participation à ces réunions dès que possible, au plus tard le 2 Juillet 2010 en donnant la composition, les noms et fonctions des membres de la délégation de votre État, de compléter et me retourner la fiche d'inscription ci-jointe.

Veuillez agréer, Madame /Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

  
Geoffrey P. Moshabesha  
Le Directeur Régional et Secrétaire de l'APIRG

- Annexes :
- A1 Ordre du jour provisoire
  - A2 Notes explicatives sur le projet d'ordre du jour
  - B Bulletin d'information et la liste des hôtels proposés à Ouagadougou



APIRG/17-WP/1  
Annexe A1  
15/06/10

*ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE*

**DIX SEPTIEME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE  
PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/17)**  
(Ouagadougou, Burkina Faso, 2-6 Août, 2010)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**  
(Présenté par le Secrétariat)

<b>OBJECTIF (s) STRATEGIQUE(s)</b>	<b>Point de l'Ordre du Jour</b>	<b>OBJETS</b>
	1	Election du Président et des Vice-présidents.
A, C, D et E	2	Suites données aux Conclusions et Décisions de la 16ème réunion du Groupe APIRG  2.1 Examen des suites données par la Commission de Navigation Aérienne (ANC) et le Conseil au rapport de la réunion de la 16ème réunion du Groupe APIRG 2.2 Examen de l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/16 2.3. Examen de l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions pendantes des précédentes réunions APIRG.
A, C, D et E	3	Questions relatives à la planification et à la mise en œuvre de la Navigation Aérienne dans la Région AFI  3.1 Cadre de Performance Régional, Cadre de Performance National 3.2 Exploitation des aéroports (AOP) 3.3 Communications, Navigation et Surveillance (CNS) 3.4 Gestion du Trafic Aérien (ATM) 3.5 Météorologie aéronautique (MET) 3.6 Gestion de l'Information Aéronautique (AIM)
A, C, D et E	4	Les Carences de la Navigation Aérienne dans la Région AFI  4.1 Examen et mise à jour de la liste des carences affectant les domaines de la Navigation Aérienne 4.2 Efforts des Etats et de la Région en vue de l'élimination des carences
A et D	5	Etat de la mise en œuvre des recommandations de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne pour l'Afrique et l'Océan indien ((SP AFI/08 RAN) et suites à donner.
A, C, D et E	6	Activités régionales de la Coopération Technique
D	7	Termes de référence et programme de travail futur du Groupe APIRG
----	8	Questions diverses



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**DIX-SEPTIEME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE  
EN ŒUVRE (APIRG/17)**  
(Ouagadougou, Burkina Faso, 2-6 Août, 2010)

---

**NOTES EXPLICATIVES SUR LE PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
(Note présentée par le Secrétariat)

**Point 1 de l'ordre du jour : Election du Président et des Vice-présidents**

Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion procèdera à l'élection de son président et de ses vice-présidents, conformément à la partie II, paragraphe 3.1.1, et à la partie III, paragraphes 6.1 et 6.2 du Manuel de procédures d'APIRG.

**Point 2 de l'ordre du jour : Suivi de la réunion APIRG/16**

**2.1 Examen des suites données par la Commission de navigation aérienne (ANC) et le Conseil, au rapport de la réunion APIRG/16**

Le groupe examinera les suites données par l'ANC et le Conseil, aux conclusions de la réunion APIRG/16.

**2.2 Examen de l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/16**

Le Groupe examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et des décisions de la réunion APIRG/16 par les Etats, les Organisations Internationales et le Secrétariat de l'OACI.

**2.3 Examen de l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions pendantes des précédentes réunions APIRG**

Le Groupe examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et des décisions des précédentes réunions APIRG et mettra à jour la liste de celles qui nécessitent encore des actions de suivi.

**Point 3 de l'ordre du jour : Questions relatives à la planification et à la mise en œuvre de la navigation aérienne dans la Région AFI**

**3.1 Cadre de Performance Régional et Cadre de Performance National**

Le groupe devrait examiner et adopter le cadre de performance pour la planification du système de navigation aérienne, identifier les objectifs de performance régionale en utilisant le Formulaire de Cadre de Performance (PFF) convenable. Les Etats seront appelés à élaborer leurs cadres nationaux de performance pour les systèmes de navigation aérienne de planification conformes aux objectifs régionaux de performance.

### **3.2 Exploitation des aérodromes (AOP)**

Le Groupe examinera le Rapport de la huitième réunion du Sous-groupe Exploitation des Aérodrômes (AOP/SG/8) et prendra en conséquence les actions appropriées.

### **3.3 Communications, Navigation et Surveillance (CNS)**

Le Groupe examinera et prendra les actions appropriées sur le rapport de la troisième réunion du Sous-groupe CNS (CNS/SG/3). Il évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et décisions pertinentes émanant des réunions précédentes d'APIRG relatives aux télécommunications aéronautiques. Le groupe débatera également des développements récents dans le domaine CNS ainsi que des dernières stratégies à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs régionaux de performance convenus.

### **3.4 Gestion du Trafic Aérien (ATS, AIS et SAR)**

Le Groupe examinera les questions ATM et SAR, en particulier les résultats des Dixième et Onzième réunions du Sous-groupe ATS/AIS/SAR, prendra des mesures concernant les projets de Conclusions et de décisions de ces deux réunions, et évaluera les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du RVSM et de la Navigation basée sur les Performances dans la Région AFI.

### **3.5 Météorologie aéronautique (MET)**

Le Groupe examinera le Rapport de la neuvième réunion du Sous-groupe MET (MET/SG/9) et prendra en conséquence les actions appropriées sur les projets de conclusions et décisions, ainsi que sur toute autre initiative régionale.

### **3.6 Gestion de l'Information Aéronautique (AIM)**

Le Groupe examinera les questions relatives à AIS /MAP, en particulier les résultats des Dixième et Onzième Réunions du sous-groupe l'ATS/AIS/SAR, et prendra des mesures concernant les projets de conclusions et décisions de ces deux réunions. Une attention particulière sera accordée aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des données électroniques de terrain et d'obstacles (eTOD) et des dispositions du Système géodésique Mondial - 1984 (WGS-84) dans la Région AFI.

## **Point 4 de l'ordre du jour : Carences de la navigation aérienne**

### **4.1 Examen et mise à jour de la liste des carences affectant les domaines de la navigation aérienne**

Le Groupe examinera pour chaque État la liste consolidée des carences constituant un obstacle majeur à la fourniture efficace des services de navigation aérienne. Elle examinera aussi les mesures nécessaires en vue de leur élimination.

### **4.2 Efforts des États et de la Région en vue de l'élimination des carences**

Le Groupe examinera les rapports disponibles sur les initiatives nationales et régionales en vue d'éliminer les carences qui constituent des obstacles à la sécurité de la navigation aérienne.

**Point 5 de l'ordre du jour :      Etat de la mise en œuvre des recommandations de la Réunion Régionale Spéciale de Navigation Aérienne pour la Région AFI (SP AFI/08 RAN)**

Le Groupe débattrà des recommandations pertinentes de la réunion régionale spéciale de navigation aérienne pour la Région AFI tenue à Durban, Afrique du Sud, du 24 au 29 novembre 2008 et prendra note des progrès réalisés dans leur mise en œuvre pour les intégrer dans son programme de travail si nécessaire.

**Point 6 de l'ordre du jour :      Activités régionales de Coopération technique**

Le Groupe sera informé sur les programmes de coopération technique en cours et à venir, établi pour éliminer les carences identifiées dans le domaine de la Navigation Aérienne et renforcer la sécurité et l'efficacité dans la Région AFI.

**Point 7 de l'ordre du jour :      Termes de référence et programme de travail futur du Groupe APIRG**

Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera les termes de référence et les arrangements de travail du groupe y compris le Manuel des Procédures, et leur pertinence au vu des récents développements et des questions émergentes dans le processus de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne. Le groupe prendra des mesures spécifiques pour donner effet à la Rec. 6/4 de la SP AFI/08 RAN.

**Point 8 de l'ordre du jour :      Questions diverses**

Sous ce point de l'ordre du jour, le Groupe examinera les questions qui n'auront pas été traitées sous les points précédents de l'ordre du jour.

-----



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/17)

(Ouagadougou, Burkina Faso 2 – 6 août 2010)

---

---

#### BULLETIN D'INFORMATION

#### 1. LIEU DE LA RÉUNION

1.1 La réunion se tiendra à l'**Hôtel Laico**, Ouagadougou, Burkina Faso du 2 au 6 Août 2010.

#### 2. INSCRIPTION

Afin de faciliter les inscriptions il est recommandé aux participants de faire une préinscription en remplissant le formulaire joint et de le renvoyer aux Bureaux régionaux de l'OACI à Dakar, Sénégal, par (Fax : +221 33 823 69 26) ou par (e-mail : [icaowacaf@dakar.icao.int](mailto:icaowacaf@dakar.icao.int)) ou à Nairobi, Kenya (Fax : +254 20 7621 092, e-mail [icao@unon.org](mailto:icao@unon.org)) et à Mr Ali Jacques Garané, Tél : +226 50 35 60 39, Cell. : +226 76 67 45 95, Email : [ajgarane@yahoo.fr](mailto:ajgarane@yahoo.fr), cc : [meteoburkina@yahoo.fr](mailto:meteoburkina@yahoo.fr) en indiquant :

- ❖ Nom et Prénom
- ❖ Nationalité
- ❖ N°Passeport
- ❖ Date et lieu de Naissance
- ❖ Date d'arrivée prévue
- ❖ Lieu d'entrée prévue (Aéroport International de Ouagadougou)

Les participants pourront aussi se faire inscrire le dimanche, 01 août, 2010 de 14 à 1900 heures au centre de la réunion.

#### 3. HOTELS

3.1 Les participants sont priés de faire eux-mêmes les réservations d'hôtel. Une liste des hôtels recommandés est jointe en Annexe. Les participants devraient signaler qu'ils vont participer à la réunion APIRG/17 de l'OACI au moment de faire leur réservation.

#### 4. VISA

4.1 Tous les voyageurs arrivant au Burkina Faso devraient avoir un passeport valide, par contre des visas d'entrée au Burkina Faso ne sont pas exigés pour les ressortissants des pays membres de la CEDEAO et de certains pays. Les participants sont donc invités à vérifier s'ils sont exempts de visa d'entrée au Burkina Faso dans les ambassades respectives.

#### 5. SANTÉ

5.1. Les participants doivent s'assurer qu'ils bénéficient d'une assurance de voyage (y compris pour la santé) de leur pays d'origine pour la durée de leur séjour au Burkina Faso.

5.2 La présentation du certificat de vaccination de fièvre jaune à jour est fortement exigée à l'entrée. Il est conseillé de se faire vacciner contre la Méningite.

## 7. L'INFORMATION DE TEMPS ET HEURE LOCALE

7.1 Le mois d'août se déroule durant la saison des pluies au Burkina Faso, la hauteur d'eau moyenne à Ouagadougou est de 214,2 mm. La température minimale moyenne à Ouagadougou en août est de 22,2°C tandis que la température maximale moyenne est de 31,1°C.

7.2 L'heure locale sur le territoire du Burkina Faso est le Temps Universel (UTC) ou heure GMT.

## 8. MONNAIE LOCALE ET TAUX DE CHANGE

8.1 L'unité de base de la devise est le Franc CFA (FCFA), qui est utilisé dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine UEMOA (Benin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal and Togo).

Il existe des pièces de monnaie de **5 FCFA; 10 FCFA, 25FCFA, 50FCFA, 100FCFA, 500FCFA**.  
Les billets de banques existent en coupures de **1 000, 2 000, 5 000 and 10 000 FCFA**.

8.2 Le franc CFA de l'UEMOA a une parité fixe avec l'Euro de l'Union Européenne et la parité est de **1 Euro** pour **655.957 FCFA**.

8.3 Il n'y a aucune limite à la quantité de billets de banque étrangers ou de chèques de voyage, que les visiteurs peuvent introduire au Burkina. Par contre, il est strictement interdit d'exporter des devises du Burkina par des visiteurs. Une somme maximum de **300 000 FCFA** peut être portée sans passer par les banques.

8.4 Les banques commerciales fournissent des services de change. La plupart des banques sont ouvertes entre **7h.00 et 12h30 et de 15h à 17h30**.

## 9. HORAIRES DE TRAVAIL

La semaine de travail au Burkina Faso se déroule du lundi au vendredi de **7h.00 à 12h30** et de **15h à 17h30**.

## 10. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

La tension locale est **220/240 V, 50 Hz** en français Type E suckets. Les Participants doivent amener les fiches qui sont compatibles avec leurs ordinateurs portables.

## 11. TÉLÉPHONES

Les liaisons directes mondiales sont disponibles en utilisant le code international ou un opérateur de téléphone si besoin. De l'étranger composez **+226** suivis du nombre requis. Il y a 3 opérateurs mobiles : **Telmob/Orange, Telecel, et Zain**.

**NB** : les Participants sont encouragés à consulter le Panneau d'affichage des Informations chaque matin pour des informations à jour sur des activités liées à la conférence et d'autres événements.

-----



**LISTE DES HÔTELS/PRIX**

<b>HOTEL</b>	<b>Prix des chambres</b>	<b>ADDRESS</b>	<b>FACS.</b>	<b>PHONE</b>	<b>EMAIL.</b>
LAICO*****	76 800/ standard Room 9500 F/ pers +breakfast	Avenue Pascal ZAGRE 01 BP 1603 Ouagadougou 01	(+226) 50 49 98 01/ 02	(226) 50 49 98 00	
PACIFIC	35 000 F + breakfast	01 BP 5818 Ouagadougou 01	(226) 50 31 30 39	(226) 50 31 30 37	pacifichotel@fasonet.bf
AZALAI****	52000 48 000 40 000	01 BP 127 Ouagadougou 01	(226) 50 30 67 67	(226) 50 30 60 63	Judith@azalaihotels.com
SPLENDIDE I	35 275F / single room  48 500 F/ Double room	1108, Avenue Kwamé Nkrumah 01 BP 1715 Ouagadougou 01	(226) 50 31 72 91	(226) 50 31 72 78	sph@fasonet.bf aya_vt@yahoo.fr
SPLENDIDE II	35 275F// single room 48 500 F / Double room	1108, Avenue Kwamé Nkrumah 01 BP 1715 Ouagadougou 01	(226) 50 31 72 91	(226) 50 31 72 91	sph@fasonet.bf
JOLY HOTEL****	51 0180 F/ + taxe communal standard room 610180 F/+ taxe communal Double room	02 BP 6149 Ouagadougou 02	(226) 50 3762 59	(226) 50 37 62 57 58/ 60/ 61	Jolyhotel.ouaga2000@fas onet.bf www.jolyhotel.bf
TANG ZUGU	18 000F/Night per room 28.000 F / night per flat	01 BP 1014 OUAGADOUGOU 01	(226) 50 39 88 07  (226) 50 39 86 02	(226) 50 33 05 36	tangzugu@yahoo.fr
ANAEL	19. 500 F/ Night per room 29. 500 F/ night per flat	01 BP 1014 OUAGADOUGOU 0	(226) 50 30 13 71 (226) 50 30 13 72	(226) 50 30 002 37	
CONTINENTAL	38 000 F / suite 28 8000 F/ 1st category single 25 800 / 2nd category single 20 800 / 3rd category single +breakfast	avenue loudun ( face ciné Burkina)  01 BP 35 93  Ouagadougou 01	(226) 50 30 69 19	(226) 50 30 86 36	hotelcontinental1@yahoo.fr
IRIS	19 580 F/ room 23 820 F / flat	01 BP 1808 Ouagadougou	(226) 50 30 0053	(226) 50 30 00 56	iris@fasonet.bf
RELAX	35 000F TTC 40600F TTC 49147F TTC	Av. Nelson MANDELA	(+226) 50 31 32 31	(+226) 50 31 32 33	
PALM BEACH		Av. Avenue Kwamé Nkrumah			
MERCURE SILMANDE	68 100 F Single 68 100 Double 222 500 F VIP Suite	01 BP 4733 Ouagadougou 01	(226) 50 35 60 54	(226) 50 35 60 05	H1325@accor.com www.accorhotels.com www.mercure.com
RAN SOMKIETA	23 090F single 44 000F Double 70 000F VIP	Face Gare Ferroviaire	(+226) 50 31 17 17	(+226)50 31 32 33	



APIRG/17

ORGANIZATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DIX-SEPTIEME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE  
EN ŒUVRE (APIRG/17)  
Ouagadougou, Burkina Faso  
(2-6 August 2010)

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

(Prière de retourner à [icao@icao.unon.org](mailto:icao@icao.unon.org) copie à [icaowacaf@dakar.icao.int](mailto:icaowacaf@dakar.icao.int))

Date d'enregistrement : \_\_\_\_\_

Pays/Organisation : \_\_\_\_\_

Nom et Prénoms  
(en lettres majuscules) : \_\_\_\_\_

Hôtel et Numéro  
de la Chambre : \_\_\_\_\_

Fonction au sein du  
Gouvernement/Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse permanente pour  
Faire suivre le courrier : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Telephone : \_\_\_\_\_ Fax No. : \_\_\_\_\_

E-Mail (type s.v.p.) : \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_